



# Procès-verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

Séance du 18 mars 2024 à la salle ACO

Début de la séance : 19h30

Rédaction du procès-verbal : Yvan Botteron, secrétaire du CG

Après avoir salué l'assemblée et le public la séance est ouverte par la Présidente du Conseil général, Valérie Mercier.

L'ordre du jour est le suivant.

Ordre du jour
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Appel</li><li>2. Procès-verbal de la séance du 04.12.2023</li><li>3. Crédit de Fr. 360'000 pour la réfection du chemin DP 60, entre le carrefour de Bétod et le Prévoux-Sandoz</li><li>4. Crédit de Fr. 40'000 pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture de l'immeuble polyvalent</li><li>5. Informations du Conseil communal</li><li>6. Interpellations et questions</li></ol>

## 1. Appel

Présents	Excusés
<p>Conseil général (CG):</p> <p>Valérie Mercier, présidente Frédéric Simon-Vermot Yvan Botteron Kevin Girardin Anaëlle Marguet</p> <p>Sylvia Amez-Droz David Granges Elvina Huguenin-Dumittan Patrick Reymond Florian Sgobba Christelle Vuillemez</p> <p>Total : 11 présents</p>	<p>Conseil communal (CC):</p> <p>Anne-Laurence Quadranti, présidente Thierry Saisselin Charles-André Chopard Roger Faivre Pierre-André Vuillemez</p> <p>Administratrice communale:</p> <p>Sarah Chapatte</p> <p>Aucun</p>



## 2. Procès-verbal de la séance du 04.12.2023

La parole n'est pas demandée.

→ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 3. Crédit de Fr. 360'000 pour la réfection du chemin DP 60, entre le carrefour de Bétod et le Prévoux-Sandoz

Roger Faivre (CC) complète le rapport du Conseil communal en précisant qu'il s'agit de profiter du bouclage du dossier du carrefour de Bétod afin de réfectionner le chemin depuis cet endroit. Le montant budgété doit permettre aussi d'évacuer l'enrobé existant. Divers délais ont incité le Conseil communal à convoquer une séance extraordinaire. Ce faisant cela permettrait un début des travaux cet été.

Patrick Reymond est surpris de découvrir que l'enrobé existant doit être évacué et non pas recyclé pour être utilisé sur place pour le nivelage final du tronçon.

Roger Faivre (CC) répond en déclarant que la loi exige dorénavant une évacuation. Cependant, une analyse des déchets pourrait permettre effectivement de recycler ces déchets. Le budget prévoit une évacuation complète afin de couvrir le cas le moins favorable.

Florian Sgobba s'inquiète de savoir si les travaux seront lancés dans l'éventualité où une des deux aides prévues ne serait pas assurée. Il se pose la question de savoir si cette exigence ne devrait pas être mentionnée dans le cadre de l'arrêté.

Yvan Botteron rappelle qu'un crédit représente une autorisation de dépenser et pas une obligation. Il appartient au Conseil communal de s'assurer que les conditions sont réunies avant d'engager la dépense.

Sarah Chapatte (admin) confirme qu'une précision dans l'arrêté n'est pas nécessairement utile.

Au vu du prochain changement de législature, Florian Sgobba s'inquiète de voir cette condition potentiellement ignorée ou oubliée.

Thierry Saisselin (CC) précise que l'exigence figure dans le rapport.

Roger Faivre (CC) suggère de mentionner ce point dans le procès-verbal afin de renforcer l'importance de cette condition.

Anaëlle Marquet demande des précisions sur le début des travaux.

Selon Roger Faivre (CC), la planification du début des travaux cet été est due au délai référendaire ainsi qu'à celui lié aux soumissions auprès des entreprises sollicitées.

Valérie Mercier procède à la lecture de l'arrêté et le met au vote.

→ Avec 10 oui, 0 non et 0 abstention, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

## 4. Crédit de Fr. 40'000 pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture de l'immeuble polyvalent

Pierre-André Vuillemez (CC) précise d'emblée que le sujet avait déjà été soulevé lors de l'étude de la réfection de l'immeuble, il y a quelques années. Il avait alors été renoncé à la pose de panneaux solaires pour des questions de coûts et de rentabilité. Entre temps, la crise énergétique est passée par là. En conséquence, les tarifs de



rachat d'électricité ont augmenté significativement. De plus, il est prévu de poser une pompe à chaleur pour le chauffage du bâtiment à moyen terme, ce qui justifie d'autant plus la pose de panneaux photovoltaïques. Une demande de crédit effectuée lors de la séance ordinaire du Conseil général arriverait trop tard pour assurer que le matériel puisse être livré et posé avant l'hiver. Pour l'instant, 3 offres ont été demandées pour couvrir la partie ouest du bâtiment. Cependant, dans l'optique d'alimenter une pompe à chaleur, il semble judicieux de prévoir aussi une partie de panneaux sur la partie est, au soleil levant, afin de produire aussi du courant le matin.

Valérie Mercier s'interroge sur le pourquoi de ne pas utiliser complètement le montant disponible dans le fonds communal de l'énergie afin de financer cette installation.

Pierre-André Vuillemez (CC) souhaite pouvoir utiliser le reste du montant lors de la pose de la pompe à chaleur, ce qui explique la volonté de ne pas vider le fonds.

Florian Sgobba demande si la question de la pose d'une borne de recharge pour des véhicules a été étudiée.

Pierre-André Vuillemez (CC) déclare que la pose d'une telle borne a été déconseillée dans notre cas. La pose d'une borne rapide implique de gros travaux allant jusqu'au renforcement de la ligne électrique depuis la Brévine. De plus, ces bornes ont une espérance de vie de l'ordre de 5 ans ce qui est très faible au vu de l'investissement consenti.

David Granges estime que ce type d'installation génère passablement de nuisances et de trafic. Il se pose en revanche la question de bornes destinées à la mobilité douce.

Pierre-André Vuillemez (CC) constate avec regrets que ce type d'installations ne sont en général pas utilisées soigneusement.

Frédéric Simon-Vermot déclare ne pas être convaincu de la rentabilité d'une telle installation.

Pierre-André Vuillemez (CC) complète ces propos en rappelant que des coûts élevés liés à l'activation d'un moyen de paiement

Yvan Botteron demande si la pose de batteries est imaginée à futur afin de lisser la consommation notamment de nuit.

Pierre-André Vuillemez (CC) n'exclut pas cette possibilité à terme. Cependant, les coûts sont encore élevés. Il convient donc d'attendre un peu.

Valérie Mercier procède à la lecture de l'arrêté et le met au vote.

→ Avec 10 oui, 0 non et 0 abstention, l'arrêté est accepté à l'unanimité.



## 5. Informations du Conseil communal

Anne-Laurence Quadranti (CC) annonce que les affaires communales suivent leur cours normalement. Au sujet du plan d'aménagement local (PAL), elle fait part de sa déception de ne toujours pas être en possession de l'avis de synthèse du canton.

Dans un autre domaine, cette législature a permis de terminer la réfection de la quasi-totalité des chemins et routes communaux. La commune a dès lors la possibilité d'envisager d'autres projets.

## 6. Interpellations et questions

Silvia Amez-Droz est déçue de la politique de stationnement dans la commune du Locle. Elle se demande s'il n'y a pas une possibilité d'intervenir auprès des autorités communales. Le montant demandé pour un macaron de parcage, environ CHF 1100.-, est énorme. Les personnes appelées à travailler en ville n'ont que peu de possibilités de garer leur véhicule plus de trois à quatre heures.

Anaëlle Marguet déclare que la question a déjà été posée, ce d'autant plus que nos enfants fréquentent l'école secondaire là-bas et que nos citoyens participent à la vie économique du Locle.

Silvia Amez-Droz constate que la ville n'a jusqu'ici pas révisé sa position.

Frédéric Simon-Vermot regrette de voir qu'il s'agit en fait de la politique de la ville.

Thierry Saisselin (CC) encourage cependant le législatif à essayer.

Yvan Botteron confirme que la politique des grandes communes est, déjà depuis longtemps, de favoriser les déplacements en transports en commun. Ceci est cependant compliqué étant donné la pauvreté de la desserte de notre commune dans ce domaine.

Anne-Laurence Quadranti (CC) confirme qu'il est difficile de trouver des places de parc sachant qu'apparemment des entreprises donnent des aides à leur personnel pour le financement de cartes de stationnement. Le sujet devrait être développé au niveau des Montagnes neuchâteloises, sachant que nous sommes petits et plutôt démunis face à cette situation.

→ Silvia Amez-Droz proposera un projet de courrier sur ce sujet.

Valérie Mercier annonce que Mme Stéphanie Sgobba a fait part de sa décision de ne pas continuer dans sa fonction de rédactrice du procès-verbal du Conseil général.

Yvan Botteron, en début de séance, avait déclaré assurer volontiers l'intérim, même s'il est compliqué à la fois de participer aux débats et de prendre des notes. Il a exprimé le désir que les séances puissent être enregistrées pour faciliter cette tâche.

→ Le poste de rédacteur du procès-verbal du Conseil général est à repourvoir.

→ Il faut formaliser la possibilité d'enregistrer les séances à des fins d'aide à la rédaction du PV.

Florian Sgobba remercie le Conseil communal de la teneur de sa réponse à la consultation cantonale au sujet du plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux minéraux (PDS GIMM) et qui concerne notamment un projet de carrière dans notre commune.

Valérie Mercier lève la séance à 20h08